AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 27 août 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 29

qui ont pris part à la délibération : 29

Date de convocation : 21 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept août, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Tullins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe VIALAT.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Jean-Philippe VIALAT, Juline HERITIER, Stéphane ROYER, Margaux ROMANI, Alexandre DARTIGUES, Laëtitia AMBLARD, Karim RHIDOUANI, Bruno MAHE, Claude PAZZELLI, Christian REYMOND, Laurence VELLA, Pascal GIROUD, Gaëlle NICOL DARTIGUES, Yvan THIERY, Rachel KALLOU, Gaëlle PIRET, Thomas VAGELLI, Maud AMOLINI, Vanessa JORGE, Ophélie GIROUD, Sana SOUISSI, Agathe PASQUIER et Florian GRENIER.

Absents :

Monsieur Mathias LAVOLE a donné pouvoir à Madame JULINE HERITIER, Madame Nadège BROUILLET a donné pouvoir à Monsieur Yvan THIERY, Madame Janique FEUVRIER a donné pouvoir à Madame Gaëlle NICOL DARTIGUES, Monsieur Benoît LALIRE a donné pouvoir à Madame Vanessa JORGE, Monsieur Yann DEBERNARDY a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe VIALAT et Monsieur Gérald CANTOURNET a donné pouvoir à Monsieur Florian GRENIER.

Madame Laurence VELLA est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-9.1-143

Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) en Pays Voironnais 2027-2031 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (CAF), le Département de l'Isère, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays Voironnais et les 31 communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV)

Monsieur le Maire expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire en faveur des familles. Avec une vision globale et décloisonnée des besoins sociaux sur le territoire, elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes aux habitants.

Cette convention est signée entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), le Département de l'Isère, les 31 communes du territoire et le CIAS du Pays Voironnais.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé à savoir l'Analyse des Besoins Sociaux en Pays Voironnais afin de définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté et partagé.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

A travers le développement des CTG, la CAF poursuit son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire destiné aux familles.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Depuis 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale est désormais obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et la Caf de l'Isère.

La première CTG en Pays Voironnais 2022-2026 arrive à son terme au 31 décembre 2026 et il convient de la renouveler pour la période 2027-2031.

Au niveau de la Commune, la présente convention vise à mettre en œuvre de façon coordonnée, avec le soutien des partenaires, le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

La présente convention a pour objet :

- d'identifier les besoins prioritaires et ceux non satisfaits sur le territoire du Pays Voironnais dans le cadre du diagnostic partagé (Analyse des Besoins Sociaux conduite par le CIAS du Pays Voironnais),
- de définir un plan d'action permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- de développer des actions nouvelles pour pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- de définir l'organisation du travail partenarial (la gouvernance),
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche.

Le plan d'actions territorial proposé pour 2027 permettra de reconduire partiellement le plan d'actions territorial 2024-2026 et intègrera de nouvelles fiches actions pour répondre aux enjeux identifiés et validés par le Comité de pilotage global de la CTG dès 2026.

Un nouveau plan d'actions territorial 2028-2031 sera proposé à l'issue de la nouvelle Analyse des Besoins Sociaux du Pays Voironnais.

La CTG est un document cadre qui doit s'articuler avec d'autres dispositifs et cadres d'interventions existants et qui permettent de définir les orientations territoriales sur les thématiques couvertes par la CTG (Schémas départementaux, PEdT, PRE, etc.).

Le texte de la CTG finalisé par la CAF sera prochainement envoyé aux communes.

La CTG est signée pour une durée de 5 ans du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2031. Sur la période, il sera possible d'en modifier le contenu par le biais d'annexes et avenants.

Le renouvellement de la signature de la CTG, permettra de sécuriser le droit financier et les versements des bonus territoire aux porteurs d'actions.

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260828-7-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 28-08-2026
Publication le : 28-08-2026

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Le Conseil municipal

- **Approuve** la Convention Globale Territoriale (CTG) en Pays Voironnais 2027-2031,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la Convention Globale Territoriale (CTG) en Pays Voironnais 2027-2031 et tout autre document lié à l'exécution de la présente délibération.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, le 28 août 2026

Le Maire
Jean-Philippe VIALAT

